



Pour Philippe Delorme, la perception donnée dans la presse des écoles et des établissements de l'Enseignement catholique n'est pas juste : il faut rétablir des vérités !



Philippe Delorme
Secrétaire général de
l'Enseignement catholique

Le rapport parlementaire Vannier/Weissberg relatif au financement public de l'enseignement privé associé à l'État par contrat et largement relayé par la presse ces derniers temps, est très à charge contre l'enseignement privé sous contrat et contre l'Enseignement catholique. Philippe Delorme a accepté de répondre à nos questions.

Le rapport Vannier/Weissberg accuse l'Enseignement catholique d'opacité ou de manque de transparence. M. Delorme, que pensez-vous de cette accusation ?

Rappelons que ce rapport est là pour décrédibiliser et affaiblir l'Enseignement catholique. L'Enseignement catholique n'est pas opaque, les Ogec font preuve de transparence en envoyant leurs comptes de résultat aux DDFIP tous les ans, conformément au code de l'éducation. Cette transparence est la contrepartie de la liberté scolaire et des financements publics dont nous bénéficions. Il y a certes peu de contrôle et je reconnais que les contrôles de la DDFIP sont rares, mais ceci n'est pas de notre fait. Je souhaite que nos établissements scolaires soient plus contrôlés car c'est nécessaire et permettra de rétablir des vérités. Contrairement à ce qui est rédigé dans le rapport, nous ne bénéficions pas de fonds occultes et nos établissements ne sont pas riches. Nous devons être collectivement irréprochables sur ces questions de transparence financière. Les Ogec doivent quant à eux être vigilants et transmettre leurs comptes de résultat à la DGFIP chaque année. Je rappelle que les tarifs en vigueur doivent également être transmis à la préfecture, et il convient de

ne pas oublier d'inviter la collectivité qui finance l'établissement scolaire au conseil d'administration de l'Ogec qui vote le budget.

Les députés dénoncent des carences en matière de mixité sociale. N'est-ce pas exagéré ?

Le rapport présente une vision "macro", mais la réalité des territoires est bien plus diverse. Dans certains territoires, il y a une forte mixité sociale et dans d'autres moins. Le problème de mixité se pose principalement dans les grandes métropoles où l'Enseignement catholique est très bien implanté. Ces métropoles se sont gentrifiées ces 15 dernières années et la part des cadres dans les centres villes a fortement augmenté, en raison du coût du logement. Or nous sommes historiquement implantés en centre-ville. À Paris par exemple, nous sommes passés de 11% d'IPS élevés à plus de 30% en 40 ans. Nous avons perdu des familles qui sont parties s'installer en périphérie. Contrairement à ce qui est dit dans le rapport, il est par ailleurs faux de croire que les chefs d'établissement choisissent les élèves en fonction de leur catégorie sociale. Il est vrai que certaines familles ne viennent pas frapper à notre porte, mais c'est surtout et avant tout par méconnaissance de notre projet éducatif et de nos écoles, ou parce que la contribution des familles est trop chère.



DOMAINES D'EXPERTISES

[LE GRAND ANGLE]

Nous avons un devoir de transparence sur les tarifs et c'est pour cette raison que nos établissements scolaires sont invités à compléter avec beaucoup de sérieux l'application ITEMS¹ incluse dans le protocole Mixité. Pour accueillir tous les élèves et ce, quels que soient les revenus de leurs parents, je souhaite que la modulation des tarifs en fonction des revenus des familles soit généralisée et qu'un tarif **boursier** soit proposé dans tous nos établissements. Nous accueillons 2 fois moins d'élèves boursiers que l'enseignement public, notamment parce que ces familles doivent renoncer aux aides publiques dont elles bénéficient dans le public (cantine, transport) en faisant le choix du privé sous contrat. Ce n'est pas normal. Les collectivités doivent accompagner les familles les plus modestes pour qu'elles puissent avoir la liberté de scolariser leurs enfants dans l'enseignement privé. Certaines collectivités jouent le jeu, comme le maire de Rozé qui accepte de livrer des repas à l'école privée au même tarif que celui de l'école publique, mais ceci est loin d'être le cas partout. Les aides sociales sont peu attribuées aux

élèves du privé. Nous sommes en discussion avec l'association des Maires de France pour avancer sur ce sujet. Ce sont souvent des sujets politiques, alors qu'ils ne devraient pas l'être. Il faut toutefois entendre les difficultés financières des collectivités, dont les dotations de l'État diminuent. Nous devons entretenir des relations de confiance avec elles, être à l'écoute de leurs enjeux, faire preuve de pédagogie pour expliquer les nôtres et chercher ensemble des solutions progressives.

” Nous devons entretenir des relations de confiance avec les collectivités, être à l'écoute de leurs enjeux et faire preuve de pédagogie pour expliquer les nôtres.

Comment les administrateurs d'Ogec peuvent-ils aider à rétablir une juste perception de l'Enseignement catholique ?

Je voudrais tout d'abord rassurer l'ensemble des bénévoles très engagés qui œuvrent quotidiennement au service de l'Enseignement catholique. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir concernant l'Enseignement catholique : il n'y a pas de volonté politique de la majorité actuelle de remettre en cause la loi Debré d'une façon ou d'une autre. Certains dysfonctionnements ne doivent pas occulter tout ce qui fonctionne bien dans notre réseau. Ce rapport, qui est très politique, veut nous faire porter la responsabilité des difficultés que rencontrent certains établissements scolaires publics. Il n'en sera rien ! Ce rapport peut toutefois être l'occasion de relire nos pratiques au regard de nos projets éducatifs. Soyons collectivement irréprochables et ouverts à tous. Soyons transparents et communiquons clairement auprès des familles et des collectivités sur nos financements. Avec beaucoup de pédagogie, nous rétablirons la vérité.

Nous avons besoin d'informations financières au niveau national : renseignez ITEMS¹ et Indices !

Pour plus de transparence envers les familles et favoriser la mixité sociale, les chefs d'établissement ont été invités à renseigner dans l'application ITEMS des données économiques et sociales concernant leur établissement : montant du forfait, subventions à caractère social reçues, montant de la contribution des familles... Faites-le avec grande attention ! Et n'oubliez pas de renseigner vos données comptables dans Indices pour nous permettre de mieux connaître vos équilibres économiques et financiers.

¹Informations et Tableau de bord des données Économiques et sociales en faveur des Mixités Scolaires : [l'application est accessible dans Gabriel](#)
Propos recueillis et rédigés par Clarisse Walckenaer, directrice du pôle Expertise de gestion de la Fédération nationale des Ogec